

Assurances

Responsabilité civile

Obligatoire d'après le code du sport, assure si on blesse une autre personne.

Les assurances privées excluent systématiquement les assurances prévues par la loi, donc aucune assurance ne remplace la responsabilité civile FFME

Comprise dans le tarif de l'inscription

Garantie individuelle

Facultative mais vivement conseillée, assure si on est blessé, s'il y a des frais de recherche, de rapatriement

Il y a 3 formules qui se distinguent par les plafonds de remboursement.

- Base (c'est la formule qui est comprise dans le tarif de l'inscription en plus de la responsabilité civile),
- Base+ (plafonds plus élevés, surcoût de 3 €)
- Base++ (plafonds encore plus élevés, surcoût de 10 €)

Attention uniquement Union Européenne, Monaco, Andorre et Suisse et Royaume-Uni, pour les autres destinations il faut faire une déclaration préalable limitée à 90 jours dans l'espace individuel licencié (tarif 50€)

Vous pouvez refuser la garantie individuelle mais notre fédération, et par conséquent notre club, conseillent vivement de prendre la formule Base qui vous protège en cas d'accident grave, si toutefois vous la refusez après avoir vérifié que vous êtes couvert par une autre assurance, nous ferons une remise de 8 € sur le montant de l'inscription,

Options supplémentaires

Facultatifs, permettent d'étendre les garanties d'assurance individuelle à des activités autres que celles pratiquées à la FFME, moyennant un surcoût.

- Ski de piste (surcoût de 5 €)
- VTT (surcoût de 30 €)
- Stackline/Highline (surcoût de 5 €)
- Trail (surcoût de 10 €)

Indemnités journalières

Facultatifs, permettent de compenser une perte de revenu suite à un accident, moyennant un surcoût (ne concernent pas les enfants)

- IJ1 indemnité de 15 € par jour (surcoût de 18 €)
- IJ2 indemnité de 25 € par jour (surcoût de 30 €)
- IJ3 indemnité de 30 € par jour (surcoût de 35 €)

Nouveau : Protection Agression

Facultative, défense des intérêts dans le cas d'agression lors de la pratique des activités de la FFME

Notice dématérialisée

- Pour éviter la surconsommation de papier, vous pouvez consulter ou télécharger la notice d'assurance, vous pouvez aussi la recevoir par mail.
- Si vous demandez expressément une notice papier nous vous donnerons une notice imprimée avec un document papier à remplir.